Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL_010-DE

le Guilvinec
vue sur océan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 6 février 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Christian BODERE, Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Evelyne CIPRIANO, M. Antoine DEFANTE.

Excusés : M. Thomas BIET, Mme Danièle GLEHEN, M. Johan GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 20

Demande de subvention Pacte Finistère 2030 V1 – Construction d'un pôle dentaire

Del 2026- 010 – Nomenclature : 7.5 – Finances locales – Subventions

Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH

Au Guilvinec, comme dans l'ensemble du Pays Bigouden, voire au-delà, la population rencontre des difficultés d'accès aux soins. Les nombreux départs en retraite de praticiens sur le territoire ont amené les collectivités locales à être davantage à l'initiative de projets immobiliers facilitant le maintien ou l'installation de professionnels de santé. Il s'agit d'une une volonté politique d'autant plus nécessaire que le Pays Bigouden Sud comme l'ensemble de la Cornouaille doit faire face au vieillissement de sa population et à l'arrivée de nouvelles populations.

Actuellement, la commune du Guilvinec loue un local à un chirurgien-dentiste. Ce local, qui a fait l'objet de plusieurs aménagements, ne correspond plus aux besoins actuels du praticien et de sa patientèle. En effet, la patientèle ne cesse d'augmenter et le nombre de praticiens sur le

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL_010-DE

territoire, de diminuer. En raison de l'exiguïté du local actuel, le praticien ne peut collaborer avec aucun autre chirurgien-dentiste.
C'est pourquoi en partenariat avec lui, la commune s'est lancée dans la construction d'un pôle dentaire qui a pour ambition d'accueillir deux autres chirurgiens-dentistes pour assurer les besoins de la population.
Le lieu choisi pour l'implantation du pôle dentaire est une parcelle située dans le centre-ville et appartenant à la commune.
Le pôle dentaire comprendra :

- Trois salles de soins,
- Une salle de chirurgie,
- Un espace d'accueil,
- Une salle de stérilisation,
- Une salle de radiologie panoramique,
- Un local technique et de stockage,
- Une salle de pause,

Le coût total du programme de travaux s'élève à 830 351,18 € HT et se décompose comme suit :

Opérations	Coût en € HT
1) Travaux	776 064,56 €
2) Etudes	54 286,62 €
Total	**830 351,18 €**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût des travaux en HT	%	**830 351,18 €**
État (DSIL)	7 %	60 000,00 €
État (DETR)	14 %	114 000,00 €
Département du Finistère - Pacte Finistère 2030 Volet 1	7 %	60 000,00 €
Autofinancement	72 %	596 351,18 €
Dont emprunt		*570 000,00 €*

Suivant ce plan de financement, la commune souhaite déposer une demande auprès du Conseil Départemental du Finistère, sur le dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 1.

Il est donc proposé au Conseil municipal de déposer une demande de subvention sur le dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 1, pour un montant de 60 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL_010-DE

- **Approuve** le projet de construction d'un pôle dentaire tel que présenté par le rapporteur,

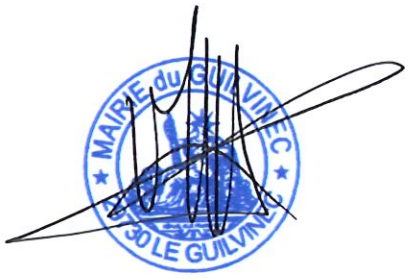
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus,

- **Sollicite** le Conseil Départemental du Finistère, au titre du dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 1, pour une subvention d'un montant de de 60 000 €,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Fait au Guilvinec, le 9 février 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com